



# ASSOCIATION SCOLAIRE NOTRE-DAME & SAINT-LOUIS

5 rue de la Sangle - 78200 MANTES-LA-JOLIE - ☎ : 01 34 97 97 97  
Mail : notredame.mlj78@wanadoo.fr ☎ : 01 30 92 12 94

## ETABLISSEMENT CATHOLIQUE PRIVE D'ENSEIGNEMENT SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT

**EXEMPLAIRE À DATER, SIGNER**

**A REMETTRE AU PROFESSEUR PRINCIPAL LE JOUR DE LA RENTREE**

### REGLEMENT FINANCIER ANNEE 2018-2019

#### ANNEXE A LA CONVENTION DE SCOLARISATION CLASSES DU COLLEGE NOTRE-DAME

**A partir de fin septembre 2018 le relevé des frais de scolarisation sera disponible sur le site :  
« ECOLEDIRECTE »**

#### CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS

**Contribution des familles – Par an et par élève : 1 090, 00 €**  
*(La contribution des familles est destinée à financer les investissements et les équipements nécessaires au fonctionnement de l'établissement.)*

#### REDUCTION SUR LES CONTRIBUTIONS DES FAMILLES

Les familles ayant plusieurs enfants dans l'établissement bénéficient de cette réduction :

- 50 % sur la contribution des familles du 3<sup>ème</sup> enfant
- 75 % sur la contribution des familles du 4<sup>ème</sup> enfant
- 100 % sur la contribution des familles du 5<sup>ème</sup> enfant et les suivants

**Contribution spéciale travaux – Par an et par famille : 180, 00 €**

**Cotisation Association Parents d'Elèves (A.P.E.L.) \* – Par an et par famille : 24, 00 €**

**Cotisation Association Solidarité Enseignement Libre (ASELY)\* – Par an et par famille : 50, 00 €**

**Cotisation Direction Enseignement Libre (ODECY & UROGEC) \* – Par an et par élève : 34, 00 €**

**Cotisation Congrégation Filles de la Croix \* – Par an et par élève : 5, 00 €**

*\* cotisations collectées par l'établissement et intégralement reversées à ces organismes.*

**Avance de scolarité pour la réinscription 2019-2020 : 200, 00 € par élève (encaissée en juin 2019)**

**L'avance de scolarité sera déduite de la facture 2019-2020. Pour tout désistement à partir de juillet 2019 l'avance reste acquise par l'Etablissement (sauf cas de force majeure : déménagement hors région, mutation)**

**Frais de dossier (pour les nouveaux élèves seulement) : 50, 00 €**

**Les frais de dossier restent acquis par l'établissement, même en cas de désistement.**

#### PRESTATIONS

**MATERIEL SCOLAIRE ET PEDAGOGIQUE – Par an et par élève : 65,00 €**  
(Photocopies, feuilles d'examen, etc.)

**FOURNITURES LABORATOIRE (Variables selon les classes) 20, 00€ à 27, 00 €**

**ACTIVITES THEATRALES – Par an et par élève : 70, 00 €**

**COTISATIONS CULTURELLES : Par an et par élève : 30,00 € à 115,00 €**  
Variables selon les classes (détails sur relevé annuel)

**COTISATIONS SPORTIVES : Par an et par élève 50, 00 €**

**SEJOUR D'INTEGRATION : Pour les élèves de 6<sup>°</sup> seulement 130,00 € à 150,00 €**

**ETUDES SURVEILLEES**  
Jusqu'à 17 h 30 – Par an et par élève : 150,00 €  
Jusqu'à 18 h 00 – Par an et par élève : 220,00 €  
Etude occasionnelle, le ticket : 3,50 €

**Facturation en fin d'année scolaire pour tous les livres non rendus, abîmés ou perdus 50,00 €**

## RESTAURATION

La prestation de restauration est facultative. Elle est choisie par le(s) parent(s).  
Pour toutes les classes, les inscriptions de demi- pension se font pour 4 jours.

Tous les changements de régime en cours d'année scolaire des demi-pensionnaires et autres doivent être impérativement notés sur le carnet de correspondance.

Toute période mensuelle commencée est due. Et toute nouvelle inscription se fera en début de chaque mois.

Les changements seront modifiés sur les relevés trimestriellement et mis à disposition sur le site « ECOLEDIRECTE.

Les remboursements de cantine seront pris en compte à partir de 2 jours consécutifs d'absence sur présentation d'un certificat médical et régularisés sur le trimestre suivant.

Pour la restauration occasionnelle, le prix du repas est de **6,70 €**, l'élève peut se procurer une carte-repas qui pourra être alimentée tout au long de l'année (espèces, chèques, CB)

Le prix unitaire du repas pour l'élève demi-pensionnaire est de **6,05 €**

En cas de perte ou de la détérioration de la carte occasionnelle ou demi-pensionnaire elle sera refactur: **10 €**

Coût estimatif des prestations annuel de la restauration :

Base 131 jours pour les 6ième collèges : (03/09 au 28/06/2019 -2 jours d'intégration) :	<b>792,55 €</b>
Base 133 jours pour les collégiens : (03/09 au 28/06/2019) :	<b>804,65 €</b>

## MODE DE REGLEMENT

LE RELEVÉ EST ANNUEL, sera ajusté tous les trimestres selon les divers évènements survenus dans les mois. Il est payable **en priorité par prélèvement mensuel en 10 échéances**.

Le 1<sup>er</sup> prélèvement sera effectué le **10 octobre**, les suivants au **5 de chaque mois** et le **10 juillet** pour le solde.

**Pour les changements administratifs (payeur, situation familiale, adresse mail et autres), adresser un mail (accueil.nd.mantes@gmail.com) ou par courrier au service comptabilité.**

**Tout arrêt de prélèvement, doit faire obligatoirement l'objet d'un courrier.**

Par chèque, Carte bleue et Espèces, Virement le règlement doit nous parvenir impérativement:

**40% le 10 octobre- 40% le 5 février -20% le 5 mai et le solde éventuel le 10 juillet**

Les paiements par chèque se font à l'ordre de « ASSOCIATION SCOLAIRE NOTRE-DAME SAINT-LOUIS ».

## IMPAYES

En cas de problèmes financiers, le payeur doit impérativement se rapprocher du service comptabilité.

**Tous impayés non régularisés (prélèvements, chèques ou situation débitrice) en fin d'année scolaire pourront entraîner un blocage de réinscription et une mise en contentieux.**

---

Je soussigné(e), NOM et PRENOM du payeur: .....

Reconnais avoir pris connaissance du règlement financier de l'établissement.

NOM, PRENOM DE L'ELEVE : .....

CLASSE : .....

DATE : .....

SIGNATURE DU PAYEUR :